

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-03-03 du 13 mars 2025 portant approbation de la cartographie des risques et du plan d'actions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 215 et suivants ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la cartographie des risques et le plan d'actions;

Article 2

La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHP et de sa publication sur le site internet du Fonds-

Délibération n° 2025-03-03 du 13 mars 2025 portant approbation de la cartographie des risques et le plan d'actions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 32

Nombre de membres votants : 18

Abstentions : 0

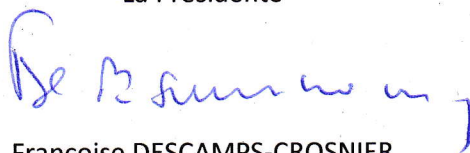
Nombre de voix « Pour » : 18

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~

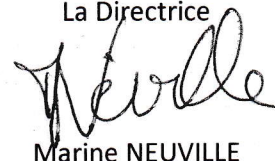
À Paris, le 13 mars 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE